

ANNÉE 2020

**VILLE DE
TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020**

M. Franck DHERSIN	Président de séance
M. Clément MAHIEU	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2020

II – Délibérations

- Fixation par le Conseil Municipal du nombre de postes d'Adjoints au Maire.
- Election des Adjoints au Maire.
- Fixation des indemnités des élus.

III – Informations diverses

L'an deux mil vingt, le douze novembre, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en la Mairie de Tétéghem-Coudekerque-village 59229 – 90 route du chapeau-rouge, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

1. M. Clément MAHIEU procède à l'appel nominal

Etaient présents :

DHERSIN Franck, PESCH Michel, DEMEY Christophe, MARTEEL Régine, CORNILLE Carole, GUERVILLE Didier, LEROUX Renée, DAMMAN Régis, PAGNERRE Annie, BARANSKI Jacques, FERMON Régine, RETER Luminita, DESNOUES Marion, MAHIEU Clément, HENON Jean-Pierre, URBAIN Patricia, JACOB Michel, LEFEBVRE Dominique, PECOURT Caroline, DECRIEM Christian, PAPORAY Patricia, ENGELAERE Delphine, DEZITTER Grégory, DJIVANDJY Delphine, TAR Benjamin, RIGOLLE Lucie, LANDSWERDT Jean-Marie, SMAGGHE Frédérique.

Etaient absents avec pouvoir :

CABOCHE Marianne, JONCKHEERE Régis, HUTCHINSON Cécilia, POUCHELET Michaël.

Absente et excusée :

KERKHOF Isabelle.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Michaël POUCHELET a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Marie LANDSWERDT, Marianne CABOCHE à Michel PESCH, Régis JONCKHEERE à Christophe DEMEY, Cécilia HUTCHINSON à Frédérique SMAGGHE.

2. M. Franck DHERSIN, Maire, prend la parole :

- « **Nous avons tous une pensée très forte pour M. Samuel PATY, assassiné à la sortie de son collège par un barbare le 16 octobre dernier. Père de famille, âgé de 47 ans, il était professeur d'histoire au collège du Bois d'aulne à Conflans ste Honorine. Il dispensait, depuis plusieurs années, à ses élèves, un cours de « liberté d'expression » en éducation morale et civique. Il a été victime de l'intolérance, du fanatisme et de l'intégrisme. Voltaire écrivait en 1763 : « le fanatisme est un monstre qui ose se dire le fils de la religion ».**

En hommage à :

- M. Samuel PATY

- aux trois victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre 2020 : Mme Simone BARRETO SILVA, Mme Nadine DEVILLERS et M. Vincent LOQUÈS

- aux victimes des attentats du 13 novembre 2015

et pour affirmer la grandeur et l'unité de la République, je vous demande d'observer une minute de silence.

- Vous avez sur table un coupon-réponse pour recevoir les convocations dématérialisées et les tablettes (une charte informatique sera votée au prochain conseil municipal). Le principe est de ne plus faire de nombreuses photocopies. Toutefois, si vous voulez continuer à recevoir vos convocations par papier, vous avez le droit mais vous n'aurez pas de tablette. C'est un choix.
- Ce conseil municipal est consacré à la nouvelle élection des adjoints suite au jugement du Tribunal Administratif du 30 octobre dernier. Un texte est paru le 29 décembre 2019. Personne n'avait jusqu'à présent fait la remarque. Le Tribunal Administratif a estimé que sur les communes fusionnées, les maires délégués ne pouvaient pas être considérés comme adjoints et nous les avons pris en compte. Ces deux hommes étant retirés du nombre des adjoints, il y avait donc trop de femmes adjointes. C'est pourquoi, nous allons reprocéder à l'élection des adjoints. Régine FERMON a accepté de devenir conseillère municipale déléguée. Je la remercie vivement. Toutefois, j'ai décidé qu'elle garderait l'intégralité de ses fonctions y compris de son indemnité. Nous allons donc nommer un nouvel adjoint homme. »

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4 – Questions-réponses à l'opposition

Des questions ont été posées. Le Maire a répondu, par écrit, ce matin.

Délibérations

Aff. n° 53/2020

5.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE **Fixation du nombre d'adjoints au Maire.**

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

Compte-tenu du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lille le 30 octobre 2020 annulant l'élection des adjoints au Maire du 23 mai 2020, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

Il y a lieu de fixer préalablement le nombre d'adjoints au Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil.

Il est donc proposé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au Maire.

DECIDE

- **de fixer à neuf le nombre d'adjoints au Maire.**

VOTE : 32 voix POUR.

Aff. n° 54/2020

5.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE **Election des Adjoints au Maire.**

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

Compte-tenu du jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 30 octobre 2020, et conformément aux dispositions de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération précédente fixant le nombre d'adjoints au Maire, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des adjoints au Maire.

Vu la liste d'adjoints au Maire présentée par le Maire, et n'ayant pas d'autre liste,

Considérant les résultats du scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

a obtenu :

la liste présentée par le Maire : **28 voix**, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Sont élus

Adjoints au Maire :

Mme Régine MARTEEL,

déléguée à la Culture - Fêtes Cérémonies – Personnel (priorité 2)

M. Didier GUERVILLE,

délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique

Mme Carole CORNILLE,

déléguée au Personnel (priorité 1) – Etat-civil et Elections

M. Régis DAMMAN,

délégué à l'Enseignement – Education (Petite enfance, enfance, jeunesse) – lecture publique

Mme Marianne CABOCHE,

déléguée à l'ANRU et au Logement

M. Jacques BARANSKI,

délégué à la Communication - Démocratie locale et NTIC

Mme Renée LEROUX,

déléguée aux Séniors et à la Santé publique

M. Dominique LEFEBVRE,

délégué à la Citoyenneté et aux quartiers

Mme Annie PAGNERRE,

déléguée aux Affaires Sociales.

L'Assemblée est informée que **Mme Régine FERMON** sera nommée, par arrêté, **conseillère déléguée en charge des normes, de l'accessibilité, de la sécurité des bâtiments et de la sécurité civile.**

Franck DHERSIN ajoute : « Dominique LEFEBVRE sera délégué à la citoyenneté et aux quartiers. Je pense que ce qui est important dans les villes, c'est la proximité. Dominique, qui est retraité et qui a de l'expérience, sera chargé des contacts avec la population : les réclamations, les mails, les courriers des riverains, les relations avec les quartiers. Dominique ira voir les citoyens ayant un soucis pour les écouter et fera suivre les réclamations vers les adjoints concernés. Dominique sera à l'écoute de tous ».

Remise de l'écharpe à Dominique LEFEBVRE. Celui-ci prend la parole : « je remercie Franck de m'avoir accordé sa confiance. Je suis content d'être adjoint. Ce n'était pas prévu mais je vais apporter de mon temps au service des habitants. »

Aff. n° 55/2020

5.2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers délégués.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

Les articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux. Ces indemnités sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sur lequel est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

En application de ce principe, il est demandé au conseil municipal :

- de fixer l'indemnité du Maire à 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de chacun des deux Maires délégués à 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de chacun des neuf adjoints ayant reçu délégation à 21,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

l'enveloppe globale autorisée n'étant pas atteinte,

- de verser une indemnité à la conseillère déléguée à 21,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Les indemnités sont versées au Maire à compter du jour de son élection. Les indemnités des adjoints et de la conseillère déléguée seront versées à compter de la date exécutoire de l'arrêté fixant leur délégation.

Ces indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ou des augmentations des traitements de la fonction publique territoriale et, notamment la revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

VOTE : 32 voix POUR.

Tableau annexe à la délibération fixant les indemnités des élus.

Noms - Prénoms	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant mensuel brut
DHERSIN Franck - Maire	55%	2 139,17 €
PESCH Michel – Maire délégué de Tétéghem	43%	1 672,44 €
DEMEY Christophe – Maire délégué de Coudekerque-village	43%	1 672,44 €
9 adjoints	21,80%	847,89 x 9 = 7 631,01 €
1 conseillère déléguée	21,80%	847,89 €

Informations diverses

Franck DHERSIN : « je donne la parole à Régis DAMMAN, adjoint à l'enseignement, qui va faire un point sur un dossier pas simple à gérer aujourd'hui, la COVID. »

Régis DAMMAN : « la rentrée du 2 novembre s'est bien passée dans les 4 écoles de la ville. La 2^{ème} semaine d'école s'est terminée sans incident particulier. Un protocole strict a été mis en place depuis la rentrée qui a fait ses preuves en juin-juillet. Heureusement, cela a permis d'anticiper les problèmes. Ce qui fait qu'à la rentrée du 2 novembre, nous avons que deux changements à apporter pour que notre protocole soit conforme aux nouvelles règles de l'éducation nationale : le port du masque par les enfants qui s'est bien passé (distribution des masques enfants et adultes par la municipalité) et le nettoyage en journée avec désinfection de toutes les chaises des enfants, de toutes les tables, des interrupteurs, des poignées de portes, des toilettes, des lavabos. Cela fait beaucoup de choses à nettoyer puisque nous avons 30 classes à nettoyer sur la ville. Ce nettoyage va être effectif très prochainement, le temps que l'on recrute le personnel et que l'on fasse appel à une société de nettoyage car nous ne trouvons pas de personnel pour répondre à cette demande.

Je voulais remercier le personnel enseignant qui s'investit beaucoup pendant cette crise. Il assure sa fonction initial qui est d'enseigner aux enfants mais il est aussi dans un rôle de protection et de sécurité des élèves. Je remercie les parents qui jouent le jeu depuis le début de cette crise. 100% des enfants ont leur masque pour venir à l'école et même un second pour l'après-midi. Je remercie le personnel communal : techniques, espaces verts, administratifs. Je remercie également le centre socio-culturel qui met à disposition des animateurs dans les écoles, la cantine et la garderie. Je remercie mes collègues du conseil municipal car je monopolise pas mal le temps du maire, des maires délégués et pas mal de moyens humains et matériels pour répondre à cette demande du COVID. Je terminerai en félicitant les enfants. Depuis le début, les enfants ont un comportement exemplaire. Nous n'avons pas eu de problèmes avec les enfants qui acceptent de porter le masque même les enfants de 6 ans. Je pense que le cadeau que leur a fait la municipalité, à savoir la peinture de marelles à l'école maternelle Desoutter, était entièrement mérité. Notre objectif est de maintenir l'école ouverte le plus longtemps possible et de pouvoir donner plus de jours de classe au plus grand nombre d'enfants tout en respectant la sécurité. Merci.»

Franck DHERSIN prend la parole : « merci Régis, tu as beaucoup de travail en ce moment et on profite évidemment de ton expérience d'ancien directeur d'école. »

Thierry LHERMITE ajoute : « une brigade COVID est mise en place essentiellement avec le personnel communal et notamment les agents affectés aux salles de sports non utilisées et comme le disait Régis, complétée par le privé quand c'est indispensable. »

Franck DHERSIN précise : « j'en profite, puisque nous sommes en facebook live, pour présenter Thierry LHERMITE, le nouveau directeur général des services depuis deux mois et demi et Corinne CHRETIEN, directrice de cabinet, depuis quelques temps. Je remercie Sylvie, qui assure le service du conseil, Olivier, Denis et la société Happy Day qui a permis ce facebook live. La feuille hebdomadaire qui s'appelle TCV (tous contre le virus) est un bulletin d'informations qui est sur facebook, sur le site de la ville, disponible dans les locaux municipaux, donné aux personnes âgées avec le repas à domicile, qui permet à chacun d'avoir les informations importantes pendant cette période du COVID. Les seniors souffrent beaucoup pendant cette période. Renée LEROUX va vous dire un mot d'ailleurs à ce propos. »

Renée LEROUX précise : «les personnes âgées inscrites sur le registre CANICULE sont régulièrement contactées par téléphone, et nous leur proposons de l'aide si nécessaire. Actuellement, ces personnes souffrent beaucoup de l'isolement. Je suis accompagnée des 30 membres du conseil des seniors et je dois les remercier vivement. Aujourd'hui, 46 personnes âgées de plus de 90 ans habitent la commune, c'est assez conséquent.»

Franck DHERSIN informe : «merci beaucoup Renée. Pour info, nous avons un standard téléphonique contre le COVID dont le numéro est le 03.74.06.04.30. C'est une permanence téléphonique ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h où chacun peut appeler en cas de problèmes.

Malheureusement, nous avons eu quelques décès ces derniers jours touchant des séniors de la commune. J'ai une pensée entre autres pour le papa de mon ancienne collaboratrice et adjointe au maire de Malo-les-bains, Gérard ARLABOSSE qui nous a quitté il y a quelques jours à l'âge de 85 ans.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 décembre prochain. Nous allons nous revoir ici et en facebook live puisque nous allons continuer cette opération. Merci à toutes et à tous.»

LA SEANCE EST LEVEE.